

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 21 mars 2016, à 19 heures à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Martin Vaudreuil,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Étienne Bergeron,
Martin Vaudreuil,

AVIS SPÉCIAL, vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par moi, pour être tenue le lundi 21 mars 2016, à 19 heures, à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de recueillement;
2. Présences;
3. Autorisation de signature/Abolition du droit de servitude pour le parc Alice-Béliveau (26, rue Alice-Béliveau);
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce dix-huitième jour du mois de mars de l'an 2016.

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

AUTORISATION DE SIGNATURE/ABOLITION DU DROIT DE SERVITUDE POUR LE PARC ALICE-BÉLIVEAU (26, RUE ALICE-BÉLIVEAU) :

CONSIDÉRANT QUE les immeubles du secteur Alice-Béliveau et du Moulin, désignés dans l'acte notarié préparé par M^e Sébastien Brière, notaire sont assujettis à une servitude réelle, perpétuelle, mutuelle et réciproque d'aspect, tel qu'il appert de l'acte d'établissement de la servitude d'aspect, reçu devant M^e Marie-Claude E. Côté, notaire, le 21 septembre 2005, lequel a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska, le même jour, sous le numéro 12 699 634;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick est propriétaire des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros 4 905 922, 4 907 441, 4 907 443 et 4 907 633 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE les comparants désirent procéder à l'extinction partielle de la servitude en réduisant l'étendue des immeubles affectés par l'acte de servitude;

CONSIDÉRANT QUE les comparants souhaitent modifier l'étendue des immeubles affectés par l'acte de servitude afin que l'immeuble « D » (lot 4 907 228 du Cadastre du Québec) ne soit plus affecté par ladite servitude;

2016-03-01SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Warwick, l'acte de servitude dans lequel la Ville abandonne ses droits à l'égard de l'immeuble « D », connu et désigné comme étant le lot numéro 4 907 228 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d'Arthabaska.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2016-03-02SE À dix-neuf heures trois minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière